

## **Compte-rendu du conseil municipal Mardi 23 avril 2019 à 12h**

**PRESENTS** : Mesdames BAXTER, DUJON, REVEL.  
Messieurs GARREC, PALAY.

**ABSENTS excusés** : Mesdames BATENS, BEURNE, DELPLACE, MOLLIS, TAVERA.  
Messieurs BARDOC, BOTTANI, FAUCHER, GALZY, PERRIER.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

### **Avenant n° 3 à la convention de mandat pour l'opération d'extension et réhabilitation d'un groupe scolaire**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2016-12 du 22 février 2016 approuvant la convention de mandat conclue avec la SEGARD pour l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire de COLLIAS

Vu la délibération du conseil municipal n°2017-37 bis du 11 avril 2017 approuvant l'avenant n°1 à la convention de mandat conclue avec la SEGARD pour l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire de COLLIAS dont l'objet était d'augmenter l'enveloppe financière de l'opération sans incidence sur la rémunération du mandataire

Vu la délibération du conseil municipal n°2018-44 du 19 juin 2018 approuvant l'avenant n°2 à la convention de mandat conclue avec la SEGARD pour l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire de COLLIAS dont l'objet était d'augmenter la rémunération du mandataire

- Considérant l'augmentation des dernières factures due à l'augmentation de certains indices de révision
  
- Considérant que
  - Cet avenant a pour objet d'augmenter l'enveloppe financière de l'opération de 1 470 000€ HT à 1 482 288€ HT pour tenir compte notamment des révisions des prix.
  - Cet avenant représente un pourcentage d'augmentation de 10% par rapport au montant de la rémunération initiale.
  - Cette augmentation n'a pas d'incidence sur la rémunération du mandataire

Il est proposé d'approuver l'avenant n°3 ci-annexé, à la convention de mandat pour l'opération d'extension et la réhabilitation du groupe scolaire de COLLIAS dont le mandataire est la SEGARD et autorise le Maire à signer l'avenant et prendre toutes les mesures nécessaires au suivi de ce dossier, en précisant que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget.

**Vote : 1 abstention (Mme Dujon) et 4 voix pour**

La séance est levée à 12h10.